



République Française

## PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 29 novembre 2019

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 22 novembre 2019

Le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Guilhem DURAND, Christine GRANIER, Thierry VERZENI, Olivia GHIBAUDO, Frédéric NADAL, Marie-Christine PORCHEZ, Régis MAHE, Sandrine BRUSQUE, Mme Sabine THOMAS, Lionel VERNET, Thierry FABRE, Laetitia GIL, Philippe SUPERSAC,

**Absents représentés :** Franck SALVAGNAC (pouvoir à M. Pascal DELIEUZE), Mme Fabienne DRON-MAILLARD (pouvoir à Mme Marie-Christine PORCHEZ), David HORNSBY (pouvoir à M. Guilhem DURAND),

**Absents excusés :** Mme Chantal COMBACAL,

**Secrétaire :** Mme Sandrine BRUSQUE

La séance est ouverte à 18 h 35.

M. le Maire salue la présence de lycéens de Lodève accompagnés de leur professeur qui assistent à une séance de conseil municipal pour se familiariser avec la démocratie locale.

### I. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2019

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Supersac tient à remercier et féliciter l'équipe administrative car il a apprécié de recevoir tous les documents une semaine avant le conseil municipal.

### II. Finances

#### 1) Décision modificative n°1

Il s'agissait ici de transférer des crédits budgétaires en dépenses (30 000 €) de la section d'investissement du chapitre 23 (travaux en cours) au chapitre 21 (travaux achevés). Le manque de crédits budgétaires vient de la réalisation de la nouvelle classe primaire dont la création est intervenue après le vote du budget primitif mais également des travaux dans la Salle Tonnerre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 2) Subvention Restaurants du cœur 2019

M. le Maire indique qu'il souhaite modifier l'ordre du jour sur le point des subventions avec l'accord des membres présents. Il rappelle qu'en 2018 la commune de Saint Jean de Fos n'avait pas fait de don au Téléthon car différentes animations ont été réalisées sur le village au profit du Téléthon. Il propose de reconduire pour l'année 2019.

La commune a été sollicitée par l'association les Restaurants du Cœur (à Aniane) pour le versement d'une subvention. Il est décidé d'attribuer la somme de 300 euros.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### 3) Subvention voyages scolaires

Il s'agissait ici d'une demande du lycée de Clermont l'Hérault qui sollicite une participation de la commune pour les sorties scolaires de classes où 3 adolescents de la commune seront bénéficiaires. Il est proposé comme les années précédentes de verser une participation de 30 euros par adolescent.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Sabine THOMAS

### 4) Subvention de soutien à l'apprentissage

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Lézignan Corbières accueille 2 jeunes de la commune. Il demande à la collectivité de régler une cotisation annuelle de 50 euros et de verser une participation de 25 euros par adolescent pour les 2 jeunes de la commune scolarisés dans cet établissement.

M. le Maire explique que la commune a déjà versé une subvention il y a 2 ou 3 ans pour un jeune de la commune scolarisé dans cet établissement.

Mme Gil demande comment fonctionne les aides aux familles de lycéens.

M. le Maire indique que la commune doit être destinataire d'une demande de participation financière de la part de l'établissement où sont scolarisés des jeunes de la commune. Le versement n'est automatique tous les ans mais en fonction des demandes reçues.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

### 5) AMF : subvention épisode méditerranéen

Il s'agissait ici d'une sollicitation de l'Association départementale (Hérault) des Maires de France pour venir en aide aux communes sinistrées après l'épisode méditerranéen d'octobre dernier. Il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 500 euros.

M. le Maire rappelle que la commune avait déjà versé une subvention exceptionnelle en 2018 pour les sinistrés de l'Aude, qu'il est important de manifester de la solidarité car nous ne sommes pas à l'abri d'une situation similaire sur la commune.

M. Fabre fait remarquer qu'avec les travaux Avenue du Monument personne n'a pris l'eau même s'il reste impossible de tout canaliser.

M. le Maire indique que sur le village il y a deux points critiques, le ruisseau des fontenilles et l'abus. Le ruisseau des fontenilles génère quelques débordements en aval, sur le chemin du four des Oules et sur le chemin de la Grave et l'abus créé lors d'une crue centennale est suffisamment profond et large pour éviter tout risque de débordement. Avant la réfection de l'avenue du monument il y avait d'avantage de débordement dans ce secteur, il semblerait que les travaux aient résolu pas mal de problèmes. M. Le Maire

précise que notre village est en pente, l'eau court rapidement avec un bassin versant limité en terme de surface. D'autres villages sont plus à risques que St Jean de Fos.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 6) Information préemption lot B parcelle B 2018

M. le Maire explique qu'une D.I.A. (déclaration d'Intention d'Aliéner) est arrivée cet été pour la vente d'un montant de 38 000 euros d'une partie de la propriété de Mme EVERARD mais le document nécessitait des explications supplémentaires. Malgré des courriels et des appels téléphoniques, le notaire n'a pas transmis les informations nécessaires donc par mesure de précaution une préemption a été prise en raison du faible montant de la vente. Après avoir enfin obtenu des informations du notaire concernant cette vente mais également avec l'arrivée en maire d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, la commune a signifié au notaire qu'elle était intéressée non pas par le lot B mais par un triangle à l'angle de la propriété vers le stop.

M. Fabre demande ce qu'il en est au niveau de la possibilité de retirer ou pas la préemption de la commune.

M. le Maire explique que, dans la situation actuelle non contentieuse, la commune peut retirer son droit de préemption dans un délai de 4 mois. Cette préemption pourrait ne pas être maintenue du fait des informations obtenues. Affaire à suivre.

### **III. Personnel communal**

#### 1) Création d'un poste Adjoint technique à temps complet

Il s'agissait de régulariser une situation d'un agent contractuel depuis de nombreuses années en remplacement d'un agent en maladie qui devrait partir prochainement à la retraite, dossiers de demande de retraite de 2 agents en cours. Avec l'obligation de publicité de la vacance d'emploi, le poste ne sera réellement créé qu'en 2020.

M. Supersac rappelle qu'il n'y a que 4 titulaires aux ateliers.

M. le Maire rappelle que seulement 2 titulaires sont en activité plus un à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) et donc 2 en arrêt de travail. C'est juste pour travailler avec une aussi petite équipe.

M. Fabre indique qu'il s'agit aussi de régulariser l'emploi d'un contractuel depuis de nombreuses années et qui donne satisfaction.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 2) Recrutement agents contractuels de remplacement

Il s'agissait ici de régulariser le recrutement de contractuels sur des remplacements de titulaires ou contractuels en arrêt de travail car c'est une obligation règlementaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 3) Recrutement agents contractuels en besoin saisonnier ou accroissement d'activités

Il s'agissait ici de délibérer pour permettre de recruter tous les ans des emplois saisonniers liés à l'activité et aux manifestations estivales (ex le marché des potiers...).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **IV. Intercommunalité**

## 1) Rapport annuel et qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif année 2018

Il s'agissait ici de délibérer sur le rapport annuel et la qualité des services publics de l'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018 émis par les services de l'eau de la communauté de communes. Un débat s'installe au sein du conseil municipal sur la tarification des services de l'eau et de l'assainissement.

M. Fabre explique qu'il a lu le rapport en entier et que déjà, à l'époque, il avait voté contre car il existe des spécificités dans certains villages par rapport à d'autres mais également le fait de « lisser » le coût facturé du m<sup>3</sup> pour aplanir les différents tarifs existants sur le périmètre communautaire. Pour lui, il n'y avait pas urgence pour le syndicat Pic Baudille à rentrer dans le dispositif communautaire avant 2020 (date butoir) car cela allait entraîner une hausse de la facturation du m<sup>3</sup> d'eau mais également des charges de personnel.

M. Supersac rappelle qu'à Saint Jean de Fos, la situation était tronquée car il n'y a pas eu de débat au sein du conseil municipal et avec les habitants. C'est d'autant plus regrettable à la vue de la hausse du prix de l'eau.

M. le Maire indique que le service est plus développé que lorsque c'était en gestion communale. La collectivité avait besoin d'un service supplémentaire, les services de la CCVH sont plus réactifs et performants avec plus de moyens que le syndicat du Drac. Il précise également que dans le contexte actuel St Jean de Fos bénéficie de nombreux travaux, avec le changement des conduites (plomb, amiante...) comme pour l'avenue Razimbaud, rue de la cave coopérative, Rue du Jeu de Ballon ou encore Chemin de la Font des Horts pour une extension de réseau. De nouveaux travaux sont prévus sur les conduites Rue Tras Mayous, Rue des Ecoles Laïques, la construction d'une nouvelle station de lagunage (actuellement en sous capacité avec le nombre d'habitants qui augmente).

Mme Gil fait remarquer que si la commune va bénéficier de travaux de rénovation de conduite, les autres communes aussi ce qui fait progresser plus vite le budget et donc généralisation des hausses des factures pour tous.

Cette proposition est approuvée avec 8 abstentions et dix voix pour.

## 2) Agence de l'eau : rapport annuel sur la fiscalité de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse édite chaque année une note d'information expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau qui doit être jointe au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif au rapport établi par les services de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en charge de cette compétence. Cette note détaille l'origine des redevances perçues par l'agence de l'eau auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en sera faite sous forme d'aides financières pour des actions de prévention des milieux aquatiques.

M. le Maire indique le rapport annuel met en comparaison de prix avec d'autres territoires et au niveau national. Les rendements de réseaux sont environ de 78.3 % (ancien périmètre DRAC) alors que les objectifs nationaux sont de 75 %. En ce qui concerne les administrés avec un assainissement autonome, nous en avons environ 40 sur la commune (sur 1 600 installations sur le territoire communautaire). Le rapport indique également une amélioration de la qualité de l'eau (absence de pollution et baisse des présences de pesticides) sur le bassin méditerranéen). 14 % d'une facture d'eau part à l'Agence de l'eau qui redistribue sous forme de subventions aux collectivités.

M. Fabre fait remarquer le coût du m<sup>3</sup> n'est pas proportionnel avec le nombre de m<sup>2</sup> des logements, ce qui est injuste. Il serait intéressant de faire une moyenne du coût au m<sup>3</sup> avec l'ensemble des administrés du village et notamment pour les locations.

## V. Travaux - Subventions

### 1) Demandes de subventions Projet Aménagement entrée village Route d'Aniane

Il s'agissait ici de délibérer sur le montant prévisionnel des travaux ainsi que sur les différentes subventions qui peuvent sollicitées par la commune pour cette opération de travaux.

M. le Maire explique qu'il s'agit ici d'une promesse de campagne d'enlever les bornes en plastique par des bornes en bois. Au fil des rencontres avec les services du département, le projet initialement petit au départ s'est largement développé pour devenir plus ambitieux.

Mme Granier indique que l'estimation faite par le cabinet SERI pour ce projet s'élève à 265 985 € HT dont environ 15 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 1 925 € HT pour la mission paysagère du fait que le projet se trouve dans le Grand Site (gorges de l'Hérault), à proximité de l'Argileum. Sur ce montant, il faut déduire environ 70 000 € HT à charge pour le Département au titre de la voirie. Reste à charge pour la commune environ 191 769 € HT avant obtention des subventions :

- Conseil départemental (FAIC ou programme voirie) 25 %
- DETR (Etat) 40 %
- Région (partie piétonnière, paysagère...) 25 %
- CCVH 5 %

Le reste à charge pour la commune, après obtention de toutes les subventions demandées, s'élèverait à 35 840 € HT.

	Budget estimatif de l'opération	Part département	Part commune
Travaux	249 060 € HT	70 000 € HT	179 060 € HT
Maîtrise d'oeuvre	15 000 € HT	4 216 € HT	10 784 € HT
Architecte paysagiste	1 925 € HT		1 925 € HT
TOTAL	265 985 € HT	74 216 € HT	191 769 € HT

M. le Maire explique qu'il négocie avec la CCVH pour l'obtention d'une subvention car le projet se trouve dans le Grand Site, à proximité d'Argileum donc en lien avec les compétences communautaires. Le projet a été validé par les ABF qui demandaient que le secteur soit végétalisé après travaux.

M. le Maire fait remarquer que la CCVH fait émerger des projets très onéreux (ex abbaye d'Aniane) autant en investissement qu'en fonctionnement et que, à côté de cela, pas de subventions même petites alors que les projets ont un lien avec les compétences communautaires. Argileum reçoit tous les ans environ 6 500 visiteurs (dont les scolaires) et emploie 5 personnes.

Mme Gil regrette qu'il n'y ait pas eu de mise en concurrence pour la maîtrise d'œuvre, uniquement le cabinet SERI.

M. le Maire informe que le cabinet SERI a fixé ses honoraires à 6 % du montant HT au lieu des 8 % (marché à bons de commande CETUR). Il rappelle que ce montant de rémunération n'ouvre pas à un appel d'offres (inférieur à 15 000 €HT).

Mme Gil insiste sur une mise en concurrence.

M. le Maire explique que le cabinet SERI travaille depuis un an sur ce dossier (esquisses, estimatifs, plans...) et qu'il n'y aura pas de mise en concurrence sur ce dossier car celui-ci est trop avancé pour cette étape. Sur ce projet, la commune a décidé de ne pas mettre de trottoirs car en dehors du centre urbain et avec l'idée, vers le cimetière, de mettre en place 3 totems en poterie d'où le choix d'un architecte paysagiste.

Mme Granier indique que le projet n'est pas figé car il doit être encore présenté aux riverains, aux potiers...

M. Fabre rappelle qu'au moment des travaux pour la mise en place d'une pompe de relevage dans le quartier Las Paures, la commune avait payé la mise en place de gaines pour les réseaux électriques et télécommunications et qu'elles n'ont jamais été utilisées.

Mr le Maire précise qu'il a fait faire un devis à Hérault Energie pour l'enfouissement des réseaux France Télécom et EDF et que le coût était trop élevé malgré la présence de gaines à certains endroits.

Mme Granier explique que ces gaines avaient été installées en prévision d'un projet d'éclairage public avec enfouissement de tout le secteur et pour l'heure, elles sont toujours vides. C'était à l'époque un dossier porté par Gilles Gougoureux de faire passer ces gaines pour éviter de payer de nouvelles tranchées.

M. le Maire informe que le projet une fois terminé permettra la circulation sécurisée dans le secteur des piétons mais également d'éviter le stationnement sauvage et dangereux.

La proposition est adoptée avec 1 abstention et dix-sept voix pour.

## 2) Amendes de police Projet aménagement entrée village Route d'Aniane.

Il s'agissait de solliciter une subvention au titre des amendes de Police pour cette opération de travaux au titre de la voirie, le balisage et les aménagements de sécurité ainsi que le mobilier d'un montant prévisionnel de dépenses éligibles aux amendes de police s'élève à **132 294.00 € H.T.** (part départementale de 70 000 € HT déduite).

La proposition est adoptée avec 1 abstention et dix-sept voix pour.

## 3) Demande de subvention PPMS

Il s'agissait de délibérer pour mettre aux normes les écoles publiques pour les risques climatiques et attentats avec des alarmes visuelles et sonores (PPMS). Des devis ont été demandés et le montant estimatif des travaux s'élève à 11 918 € H.T. soit 14 301.60 € TTC.

M. le Maire indique que les exercices sont faits régulièrement. Sur ce dossier, il y a une possibilité d'obtenir une subvention de 80 %.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## 4) Demande de subvention Hérault Energies

Il s'agissait de délibérer pour la reprise du linéaire Route de Lagamas, Route d'Aniane et le remplacement d'un réverbère Plan de l'Hôpital ainsi que la réfection de 5 coffrets électriques avec la mise en place d'une horloge astronomique. Ces travaux de rénovation sont éligibles à une subvention octroyée par Hérault Energies et pouvant représenter jusqu'à 75 % du budget global de l'opération, plafonné à 18 000 € HT.

M. le Maire explique que le but est de moins consommer d'énergie avec les lampes à LED (la facture devrait être divisée par 4).

M. Fabre demande s'il est possible d'arrêter l'éclairage public la nuit comme à Montpeyroux.

M. le Maire répond que si l'idée est tentante il demeure le problème lié à la sécurité. Cette décision doit être prise par l'ensemble des administrés et non pas le conseil municipal (référendum) car les avis sont très partagés.

Il est signalé l'absence d'éclairage depuis 4 ans sur un lampadaire à l'entrée de la Route de Montpeyroux, côté place du calvaire.

Mr Le Maire est surpris car depuis qu'il est en place il n'a eu de cesse de traiter les problèmes d'éclairage. Il précise que le problème sera traité à la prochaine intervention de Gignac Energie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## VI. Questions diverses

### Permis de construire Mas de Zénitude

M. Fabre demande des nouvelles de la procédure en cours. M. le Maire rappelle qu'une procédure a été lancée en 2018 et qu'il n'y a pas eu de retour à ce jour et qu'il a relancé récemment les services de la DDTM.  
Départ de Mme Granier.

### Pont suspendu de Gignac

Il est signalé, malgré l'actualité nationale, qu'un camion de chantier chargé a emprunté le pont suspendu malgré l'interdiction aux véhicules de plus de 3.5 tonnes.

M. Verzeni informe qu'à Canet, le pont a été limité en largeur pour empêcher les poids lourds d'emprunter le pont.

Cette suggestion sera envoyée au Conseil Départemental.

### Fuite Chemin de la Grave

Une personne signale que de l'eau se déverse sur la voie publique et glisse jusqu'à une administrée qui se plaint d'infiltrations d'eau chez elle. Le Maire précise qu'il n'a rien vu ces derniers jours et qu'il vérifiera.

Départ de Mme Gil et MM. Fabre et Supersac.

### City Park

Il est signalé des incivilités au niveau du city park ainsi que la circulation de deux roues entre le stade et le chemin des Plantades causant des nuisances sonores aux riverains.

Il va être étudié la pose d'une barrière à cet endroit et le policier municipal aura la consigne de se rendre au stade pour faire cesser ces incivilités.

La séance est levée à 20 h 50.

La secrétaire de séance

Mme Sandrine BRUSQUE

Le Maire

Pascal DELIEUZE



Les membres du Conseil Municipal